Nations Unies S/PV.5183



Conseil de sécurité

Distr. générale
23 mai 2005
Français
Original: anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 5183e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos au Siège, à New York, le lundi 23 mai 2005, à 11 heures

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par le Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

« Le 23 mai 2005, le Conseil de sécurité, conformément aux sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), a tenu sa 5183e séance à huis clos avec les pays qui fournissent des contingents à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH).

Les membres du Conseil et les pays fournisseurs de contingents ont entendu un exposé, présenté conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, par M. Juan Gabriel Valdés, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti.

Les membres du Conseil, M. Valdés et les représentants des pays qui fournissent des contingents ont eu un échange de vues constructif. »

05-35411 (F) 230505 230505